



# Zeph' d'été



Mars 2013

Le journal qui ne vous raconte pas du vent !

n° 2

Bulletin d'information périodique (ou pas) destiné aux salariés de la CCI de Région Midi-Pyrénées et servant, si besoin, à rétablir la vérité



## 19 mars : Aux urnes, CCIToyens !

Des élections **régionales** pour élire vos Représentants du Personnel

Comme vous le savez, le **19 mars** prochain se tiendra le premier tour des élections en Commission Paritaire Régionale (CPR). Pour Midi-Pyrénées, ce sont douze personnes que vous allez désigner (six titulaires et six suppléants), pour une durée de quatre ans, à la proportionnelle intégrale par collège, et répartis comme suit : 3 « cadres », 2 « agents de maîtrise », 1 « employé ».

Ce 2<sup>e</sup> numéro de « Zeph' d'été » est entièrement consacré, actualité oblige, aux élections des Représentants du Personnel en Commission Paritaire Régionale. **Les enjeux** sont nombreux, ils concernent vos préoccupations de tous les jours, mais aussi l'avenir de nos Chambres, et donc de nos emplois, à plus long terme.

Nous détaillons ces enjeux dans les pages intérieures, ainsi que **nos engagements** pour y répondre lors du prochain mandat.

Vous découvrirez également quelques uns des candidats et candidates qui sollicitent vos suffrages sur les listes CFDT-CCI. Animés par les **valeurs** qui fondent leur engagement syndical, ils vous font part de leurs **motivations**, leur volonté de porter en CPR la voix de l'ensemble des salariés quelle que soit leur CCIT d'appartenance, et de défendre au mieux leurs intérêts. Derrière le sigle qui les réunit, ces hommes et femmes de conviction sont avant tout des collègues proches de vous et à votre écoute.

# Les enjeux, nos revendications



## Salaires, classification des emplois

Aujourd'hui avec la réforme des chambres et le changement d'employeur, l'harmonisation régionale de la classification s'avère obligatoire. Un nouvel accord national doit être conclu avant fin août 2013 pour une application début 2014. Pour la CFDT-CCI, c'est l'occasion, en améliorant les dispositions existantes, de gommer les dernières injustices. La CFDT-CCI dénonce depuis toujours l'absence de critère d'attribution des promotions au choix et des points de résultat, laquelle dissimule des pratiques ne bénéficiant le plus souvent qu'aux mêmes rares privilégiés.

Depuis juin 2010, la valeur indiciaire du point à partir de laquelle est calculé le salaire des agents des CCI, est gelée. Depuis, lors de chaque CPN (commission paritaire nationale), la CFDT-CCI demande avec constance et opiniâtreté une revalorisation de 2,5 % qui, sans pour autant rattraper le retard cumulé, permettrait au moins de compenser l'inflation annuelle réelle.

## Mobilité

A l'issue de la CPN du 19 décembre 2012, alors que la délégation des présidents déclarait encore que la mobilité était « un acte managérial ne regardant que l'employeur », la CFDT-CCI obtenait « à l'arraché » une clause de sauvegarde minimale s'imposant à toutes les CCIR : « Avant qu'une décision de mobilité concernant un salarié soit effective, un entretien individuel avec le DRH est obligatoire. La CPLIR, puis plus tard la CPR, est tenue de rendre un avis si l'agent le demande ».

Pour la CFDT-CCI, un véritable accord doit impérativement :

- encadrer les modalités de préparation et de décision des mobilités
- prévoir la compensation intégrale de l'ensemble des coûts engendrés par la mobilité pour tous les agents concernés.
- permettre que soient étudiées, en concertation avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux, de réelles solutions alternatives à la mobilité minimisant les conséquences familiales, sociales et financières.



## Gestion des compétences, formation et évolution des emplois

La nouvelle organisation régionale, pour autant qu'elle découle d'une véritable stratégie et qu'elle soit réellement réfléchie, devrait offrir des opportunités d'évolution des carrières et des emplois.

Il en résultera un besoin de développement des compétences des salariés, aspect qui jusqu'à présent a été largement sous évalué.

La CFDT-CCI exigera un examen paritaire du plan de formation, dans le cadre de la future commission dédiée, au sein de laquelle elle entend occuper pleinement sa place. Elle exigera également un financement significatif, au-delà de l'obligation légale, à même de soutenir des objectifs ambitieux en la matière.

La principale force de nos établissements, qui nous aidera à les pérenniser dans un contexte changeant et incertain, c'est bien la richesse de leurs ressources humaines. Il est temps que nos élus et directeurs en prennent conscience, au lieu de considérer le personnel comme seule variable d'ajustement au plan comptable.

Et aussi :

- Veiller à la stricte application du Règlement Intérieur Régional voté le 20 décembre 2012,
- Négocier en CPR l'évolution et l'amélioration de ce règlement intérieur,
- Accélérer la mise en place du Fonds Social Régional et le pérenniser à un haut niveau de contribution de la CCIR

Retrouvez les argumentaires détaillés des revendications de la CFDT-CCI sur : [www.cfdt-cci.fr](http://www.cfdt-cci.fr)

# Paroles de candidat(e)s

« A la CCI du Gers depuis 33 ans, ayant occupé plusieurs postes, je suis aujourd'hui Conseillère Point A mais également en binôme sur l'apprentissage, le CFE, l'export, l'accueil créateurs.

Représentante du personnel depuis 22 ans, j'ai adhéré à la CFDT CCI depuis l'an dernier. J'ai retrouvé mes valeurs et motivations dans cette équipe prête pour défendre les intérêts de tous les salariés de Midi-Pyrénées »



## **Christine BACQUÉ – Candidate titulaire collègue employés**



« Précédemment représentant du personnel, mon engagement syndical à la CFDT date de janvier 2011. Face au défi de la régionalisation et pour éviter l'isolement des collaborateurs des Hautes Pyrénées, j'ai rejoint avec d'autres collègues l'équipe CFDT Midi Pyrénées.

Au cours des travaux de la CPILR, nous avons pu dépasser nos particularismes locaux pour développer une vision régionale des enjeux sociaux liés à la mise en œuvre de la réforme des CCI. L'accord du 20 décembre 2012 où la CFDT a pesé de tout son poids en est l'illustration. »

## **Jean-Pierre BOY – Candidat titulaire collègue cadres**

« Employée à la CCI de Toulouse 31 depuis 1990, mon engagement syndical a débuté très tôt suite à une situation d'injustice... Une aventure qui, par la suite, a pris de l'ampleur avec la défense des droits individuels et collectifs, et des négociations historiques telles que la refonte du Statut, la création du Titre III des Enseignants, le transfert de l'Assistance aéroportuaire, la privatisation de l'Aéroport Toulouse-Blagnac, l'ARTT, la régionalisation....

Mon énergie, je la trouve dans le plaisir de faire partie d'une équipe qui œuvre pour la collectivité. »



## **Isabelle LABARDE – Candidate titulaire collègue agents de maîtrise**



« Formateur technique depuis 35 ans sur le pôle de formation automobile d'Albi ; j'ai été élu en 2008 Représentant du Personnel « sans étiquette » lors de la fusion des CCI Albi/Castres. J'ai poursuivi mon engagement en 2010 apportant la vision tarnaise dans les négociations régionales en C.P.L.I.R. Aujourd'hui, je rejoins une équipe solidaire, dynamique et structurée qui a prouvé son efficacité dans le dialogue social au service de tous. »

## **Michel PINSON – Candidat suppléant collègue agents de maîtrise**

« A la CCI de TARBES depuis 11 ans, je suis actuellement agent CFE, j'achève mon troisième mandat de représentant du personnel et j'ai rejoint la CFDT CCI depuis deux ans. Les valeurs de solidarité, le sens de l'engagement au service de tous et le dynamisme de l'équipe régionale nous ont permis de progresser. Je m'engage donc à nouveau pour continuer à soutenir les salariés de la Région Midi Pyrénées. »



## **Véronique VIEU – Candidate suppléante collègue employés**

Les autres candidates et candidats ne nous en voudront pas, mais la place nous manque pour vous les présenter tous, et l'échéance du « bouclage » approche pour une diffusion dans les temps. Ce n'est que partie remise, vous les découvrirez à l'occasion d'un prochain numéro, en tant qu'élus cette fois ..., nous l'espérons !



# « Exigeants sur le fond, pragmatiques sur la forme »

Un accord, même imparfait, vaut toujours mieux que pas d'accord du tout. La CFDT-CCI a toujours privilégié, et privilégiera encore l'écoute, la concertation, le dialogue en vue d'aboutir à des accords les plus justes et équitables qui soient. L'expérience nous donne raison, et la signature du règlement intérieur régional en est l'exemple le plus récent. Nous pouvons, légitimement, être fiers du bilan de notre implication et de notre travail en CPLIR, que nous poursuivrons en CPR et dans les autres instances représentatives et commissions.

Une fois conclu, un accord paritaire engage les parties signataires, et nous sommes alors intransigeants sur son application, partout et de la même manière quels que soient les particularismes locaux.

Comme vous avez pu le constater en découvrant nos listes, les candidates et candidats qui sollicitent vos suffrages étaient en majorité présents en CPLIR ou dans la commission de négociation du règlement intérieur. C'est donc le choix de l'expérience que nous vous proposons, expérience qui ne sera pas de trop dans les futures négociations.

La solidarité, l'engagement au service du collectif sont des valeurs que nous partageons, au sein d'une équipe régionale qui s'est forgée depuis 2 ans, parfois dans la difficulté mais sans défaillance dans la motivation. C'est dans cet esprit que nous continuerons cette aventure durant les 4 prochaines années, si vous nous accordez votre confiance le 19 mars prochain.

**Écrivez maintenant votre avenir avec la CFDT-CCI :**  
**Votez pour le 1er syndicat du personnel des CCI**

**La phrase du jour :** Contrairement à la célèbre pile, le droit de vote s'use si on ne s'en sert pas.

**Utilisez-le !**

